

TITRE IX. LEXIQUE

A	
<u>Abergement</u>	ensemble de tôles façonnées et souvent soudées destiné à faire la liaison étanche entre les matériaux de couverture et les « accidents de toiture » les souches de cheminées, les éléments de ventilation sortant en toiture, les ouvertures vitrées ou non destinées à l'accès ou à l'éclairage.
<u>Alignement</u>	délimitation entre la voie publique et l'espace privé ou entre la voie accessible au public et la parcelle. limite latérale des voies et places publiques
<u>Allège</u>	mur d'appui compris entre le sol ou le plancher et la partie inférieure d'une baie.
<u>Annexe</u>	les annexes sont des constructions détachées du bâtiment principal de l'habitation ; elles font partie du programme de l'habitation, mais ne comportent pas de pièces habitables.
<u>Appareil</u>	agencement de pierres ou de briques
<u>Appui</u>	surface horizontale inférieure d'une baie (appui de fenêtre)
<u>Ardoise</u>	élément de la couverture, traditionnellement en schiste, assurant l'étanchéité du toit par pose « en écaille ». L'ardoise traditionnelle est épaisse ; quand elle est très épaisse on l'appelle « lauze ».
<u>Au « nu »</u>	au « nu » du parement de la façade = dans le plan vertical de la façade extérieure
<u>AVAP</u>	Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (anciennement ZPPAUP) deviendra « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) après création de l'AVAP
B	
<u>Badigeons</u>	lait de chaux généralement très liquide que l'on applique sur un parement ; il peut comporter un colorant naturel (ocre à faible dose).
<u>Balcon</u>	étroite plateforme en surplomb devant une ou plusieurs baies.
<u>Bandeau</u>	1°) Moulure horizontale de pierre, de brique ou de plâtre, en saillie sur la façade et filant sur toute sa largeur. 2°) Partie supérieure du tableau de la devanture
<u>Bardelis</u>	rangée de tuiles ou d'ardoise posées verticalement le long de la rive de toiture, en pignon, pour protéger les extrémités de pannes ; le bardelis des couvertures anciennes est réalisé par l'enduit de chaux, sans retour de tuile ou d'ardoise.
<u>Banne</u>	toile destinée à protéger les marchandises

<u>Bavolet</u>	parties latérales tombantes des bannes
<u>Bouchardage</u>	taille en parement d'une pierre par un marteau (boucharde) à pointes de diamant ; le bouchardage n'est pas conseillé, car il « sonne » la pierre
C	
<u>Calepinage</u>	dessin des pierres à appareiller jadis dessinées une par une sur les feuilles d'un calepin
<u>Châssis de toiture</u>	le châssis de toiture est une ouverture vitrée dans le toit et située dans la pente de toiture, sans saillie ; le châssis de toit, traditionnellement de petite taille, est destiné à éclairer ou à ventiler le comble
Chaux	matière obtenue par calcination des pierres à chaux (oxyde de calcium), dite chaux vive. Mélangée à l'eau elle forme le liant destiné aux mortiers des maçonneries et aux enduits
Chaux grasse	chaux qui augmente au contact de l'eau, aussi appelée chaux aérienne
Chaux hydraulique	chaux qui durcit au contact de l'eau ; on distingue la chaux hydraulique naturelle de la chaux hydraulique artificielle
Chevronnière	Maçonneries de rive de pignon en saillie par rapport à la toiture. Cette disposition correspond à la couverture en chaume ; elle s'est poursuivie sur les bâtiments couverts en ardoise en architectures néo-gothiques.
<u>Chien-assis</u>	surélévation partielle de la toiture, de forme rectangulaire permettant l'éclairage de combles
<u>Ciment</u>	matière obtenue par cuisson à base de silicate et d'aluminate de chaux. Mélangée à l'eau elle forme une pâte durcissant à l'air ou à l'eau
<u>Clef</u>	pierre centrale d'une arcade, ou d'un linteau
<u>Claveaux</u>	pierres appareillés assemblés en linteaux droits ou courbes
<u>Cocher, cochère</u>	provient des charrettes à chevaux porte cochère, porte d'accès aux véhicules
<u>Comble</u>	partie de l'espace intérieur compris sous les versants du toit
<u>Composition savante (façade à)</u>	Composition architecturale élaborée dont les façades comportent un jeu de percement recherché (un ordonnancement, des symétries, des variations harmoniques) auquel peuvent s'ajouter une modénature par sculptures ou moulures, ce qui peut justifier d'exigences architecturales en cas d'interventions sur celles-ci.
<u>Console</u>	élément de pierre, de bois ou de métal en saillie supportant le sol d'un balcon, ou les ressauts d'un pan de bois
<u>Contrevent</u>	assemblage de charpente, assurant la stabilité des structures
<u>Corbeau</u>	console en saillie en maçonnerie ou en bois supportant le surplomb des étages supérieurs

<u>Corniche</u>	couronnement horizontal d'une façade
D	
<u>Dauphin</u>	partie la plus basse d'un tuyau de descente d'eau pluviale
<u>Dent-creuse</u>	interruption de la continuité du front bâti sur une rue par un espace vide issu d'une démolition ou destiné à être bâti.
<u>Doublis</u>	le départ de la couverture s'effectue par un doublis. Sous le doublis, le support est constitué par un voligeage jointif dont la partie basse présente une surépaisseur au moins égale à l'épaisseur de l'ardoise (chanlatte).
E	
<u>Echelle</u>	au sens figuré, on dit « à l'échelle d'un lieu » pour un objet ou une architecture qui reprend globalement les dimensions des objets ou des bâtiments de son environnement.
<u>Emprise au sol</u>	surface horizontale occupée par la construction ou mesure de la projection de tout ce qui est bâti au sol, porte-à-faux compris.
<u>Encorbellement</u>	construction en porte-à-faux, en surplomb par rapport à sa base
<u>Enduit</u>	préparation qu'on applique en une ou plusieurs couches sur les façades pour les protéger ou unifier leur aspect.
<u>En feuillure</u> <u>En applique</u>	en retrait de la façade dans les limites de l'épaisseur de la maçonnerie, à l'intérieur du percement en adjonction extérieure, appliqué contre le plan de la façade
<u>Enseigne</u>	forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce (l'enseigne ne comporte pas de marques publicitaires voir définition de la Loi Publicité). Panneau sur lequel est porté une inscription ou un sigle apposé
<u>Enseigne frontale</u>	l'enseigne est apposée sur un plan parallèle à la façade du commerce ou sur la façade du commerce
<u>Enseigne-drapeau</u>	l'enseigne est inscrite sur un support posé perpendiculairement à la façade
<u>Entablement</u>	Pour une façade commerciale, partie supérieure de la devanture comportant une surface plane destinée à recevoir le titre du commerce (enseigne frontale) et surmontée d'une corniche moulurée
<u>Epi</u>	extrémité supérieure de la charpente, taillé en pointe et dépassant la toiture au-dessus du faitage, ornement métallique ou en poterie
<u>Espace public</u>	Domaine public, libre d'accès et de circulation ; en général non cadastré ou par extension propriété privée d'une collectivité librement accessible au public
Exhaussement	surélévation d'une construction

F	
<u>Feuillure</u>	ressaut ou rainure dans une baie pour recevoir la menuiserie, son bâti ou son ouvrant ou un châssis fixe de vitrage
<u>Forget</u>	en charpente, débord de toiture
<u>Frise</u>	bande horizontale ayant vocation pour recevoir un décor ou suite d'ornements en bande horizontale
H	
<u>Harpe, harpage</u>	appareillage de pierres dont les longueurs sont alternées courtes et longues
<u>Huisserie</u>	bâti en bois ou métal constituant l'encadrement d'une porte
I	
<u>Intérêt collectif et/ou de services publics (Construction et Installations d')</u>	<p>Une construction peut être qualifiée d'intérêt collectif et/ou de service publics lorsqu'elle répond à la destination prévue au 4° de l'article R.151-27 du Code de l'Urbanisme. Conformément à l'arrêté du 10/11/2016 cette destination comprend les six sous-destinations suivantes : locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale, salle d'art et de spectacles, équipements sportifs, autres équipements recevant du public.</p> <p>Les installations d'intérêt collectif assurent un service d'intérêt général destiné à répondre à un besoin collectif. Elles recouvrent notamment les équipements d'infrastructures (réseaux et aménagements du sol ou du sous-sol), les ouvrages et les locaux techniques de petites dimensions liés au fonctionnement des réseaux.</p>
<u>Imposte</u>	petite baie vitrée ou non située au-dessus d'une porte
L	
<u>Lambrequin</u>	bande d'étoffe retombant verticalement
<u>Lambris</u>	revêtement en bois
<u>Linteau</u>	pièce allongée horizontale au-dessus d'une baie reportant sur les côtés de celle-ci la charge des parties supérieures
<u>Loggia</u>	pièce d'étage ouverte sur l'extérieur, sans fermeture.
<u>Lucarne</u>	<p>ouverture en toiture permettant l'éclairage de combles ou l'accès au comble ; la lucarne est couverte par une toiture qui lui est propre et la baie de fenêtre ou d'accès est dans un plan vertical parallèle à celui de la façade.</p> <p><i>Des croquis illustratifs sont annexés à la présente annexe.</i></p>
M	
<u>Mail</u>	allée ou voie bordée d'arbres

<u>Marquise</u>	auvent en charpente de fer et vitré
<u>Mobilier Urbain</u>	<p>Le mobilier urbain regroupe des dispositifs ou des objets installés dans l'espace public pour notamment permettre aux citoyens de profiter de ces espaces. Il comprend notamment des dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de repos : banc, siège, banquette, table ... - d'éclairage public : réverbère, candélabre ... - de gestion de la circulation et de la sécurité : borne, potelet, barrière, garde-corps, panneau de signalisation, ralentisseur, glissière de sécurité, horodateur, rangement et abris vélos, abris bus ... - de propreté et d'hygiène : poubelle, corbeille, sanitaire, point d'eau, cache-conteneur ... - de décoration, d'embellissement ou d'animation : jardinière, jeux pour enfants, fontaine, - d'information et de communication : signalétique, panneau d'affichage, mat et colonne porte-affiche, kiosque, boîte aux lettres publique ...
<u>Modénature/mouluration</u>	ensemble des moulures verticales ou horizontales composant une façade
<u>Moellon</u>	Pierre sommairement équarrie, ou éclatée dont la pose nécessite un lit de mortier, en générale pas destinée à être maintenue en face vue, mais à être enduite.
<u>Mortier</u>	matériau durcissant en séchant composé de chaux ou ciment, de sable ou granulats divers et délayé dans l'eau, utilisé comme liant ou enduit.
<u>Mouluration</u>	se rapporte à la modénature
<u>Mur-bahut</u>	mur bas, comme un parapet, généralement surmonté d'une grille ou de lisses ajourées
0	
<u>Ordonnement</u>	ensemble régulier d'éléments répétitifs d'architecture, tel qu'alignements horizontaux et verticaux de fenêtres sur une façade
<u>Outeau</u>	surélévation partielle de la toiture de toute petite taille permettant l'éclairage de combles ou toute petite lucarne de ventilation de grenier.
P	
<u>Palier</u>	interruption de l'escalier au droit d'un étage par un plan horizontal ; porte palière porte distribuée par un palier
<u>Persienne</u>	volet (ou contrevent) formé de lamelles horizontales inclinées, assemblée dans un châssis
<u>Pied-droit</u>	face extérieure et visible d'une maçonnerie partie verticale qui encadre une fenêtre ou une porte
<u>Pilastre</u>	élément vertical formé par une faible saillie sur la façade avec l'aspect d'un support
<u>Pignon</u>	<p>En général, le mur latéral dont la partie haute suit la forme triangulaire de la toiture.</p> <p>La façade à pignon sur rue caractérise l'architecture de l'etche et l'architecture des chalets puis de nombreuses villas.</p>

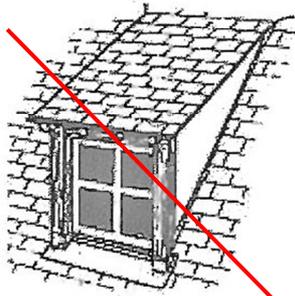
	En architecture néo-gothique ou néo-bretonne, le mur pignon a constitué le support favori des cheminées, lorsqu'il débordé au-dessus de la couverture, il s'appelle une « chevronnière ».
<u>Plate-bande</u>	appareillage de pierres ou de brique avec claveaux et clé constituant la partie supérieure horizontale d'une baie et qui est horizontale
<u>Plein-cintre</u>	arc de forme semi-circulaire
<u>Poitrail</u>	grosse poutre formant linteau au-dessus d'une grande baie en rez-de-chaussée.
<u>P.L.U., PLUi</u>	Plan Local d'Urbanisme, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
<u>Poteau</u>	élément vertical formé par une faible saillie rectangulaire d'un mur et ayant l'aspect d'un support
<u>Poteau-mâitre</u>	poteau principal sur lequel est reporté l'ensemble des charges
<u>Proportion</u>	rapport entre deux dimensions, notamment entre hauteur et largeur (façade, baie) ou longueur et largeur. L'architecture ancienne (médiévale, renaissance, classique et néoclassique) fait appel à des rapports chiffrés normatifs (nombre d'or, rectangle de Palladio, règle de Fibonacci) pour composer leurs bâtiments, notamment les façades.
<u>PVAP</u>	Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine » (PVAP), qui remplacera les nominations « Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine » (AVAP) et « Zones de Protection du patrimoine Architectural et paysager » (ZPPAUP) lors d'une révision ou modification ultérieure de ces documents
R	
<u>Ragréage</u>	opération qui consiste à colmater des imperfections de planimétrie avec un enduit lissé
S	
<u>Sablière</u>	Pièce maîtresse posée sur l'épaisseur d'un mur, dans le même plan que celui-ci : Sablières de toit reçoivent les fermes ou chevrons qui s'appuient sur le sommet du mur Sablières de plancher portent les solives en façade Sablières basse portent le pan de bois de la façade
<u>Saisonnier (construction et installation)</u>	Une construction ou une installation peut être qualifiée de « saisonnière » lorsqu'elle est destinée à être périodiquement démontée et réinstallée. Le régime applicable aux constructions saisonnières est défini par les articles L.432-1 et L.432-2 du Code de l'Urbanisme.
<u>S.T.A.P. (U.D.A.P. en 2016)</u>	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine. Les architectes des Bâtiments de France (A.B.F.) font partie de ce service.

<u>Section</u>	La dimension sur la coupe d'un élément d'architecture : section des bois
<u>Site Patrimonial Remarquable</u>	Les communes dotées d'un Secteur Sauvegardé (PSMV), d'une ZPPAUP, d'une AVAP ou d'un PVAP sont dénommées Site Patrimonial Remarquable (Loi du 7 juillet 2016)
<u>Souche</u>	Bien souvent utilisé pour nommer la maçonnerie qui porte les boisseaux de la cheminée depuis l'âtre jusqu'au sommet du conduit et plus particulièrement la partie émergente en toiture,
<u>SPR</u>	Site Patrimoniale Remarquable : appellation générique des ZPPAUP, AVAP, PVAP et PSMV, instituée par la loi LCAP du 7 juillet 2016.
<u>Store</u>	Rideau à la devanture d'un magasin fixe ou à enrouleur
T	
<u>Tabatière</u>	Petite baies rectangulaire inscrite dans le versant d'une toiture pour donner du jour à un comble
<u>Tableau</u>	Encadrement maçonné d'une baie
<u>Temporaire (construction et installation)</u>	<p>Une construction ou une installation peut être qualifiée de « temporaire » en raison de la faible durée de son maintien en place ou de son caractère temporaire compte tenu de l'usage auquel elle est destinée.</p> <p>Le régime applicable aux constructions temporaires est défini par les articles R.421-5 et R.421-7 du Code de l'Urbanisme. Il est souligné qu'à l'issue de la durée de mise en place, les lieux doivent être remis dans leur état initial.</p>
<u>Tringlerie</u>	Mécanisme de déroulement des bannes ou bâches de devantures commerciales
<u>Trumeau</u>	Partie maçonnée comprise entre deux baies
<u>Tuile</u>	élément de la couverture, traditionnellement en terre-cuite, mais parfois en ciment, assurant l'étanchéité du toit par pose « en écaille » (tuiles plates, tuiles-canal) ou par pose à emboîtement (tuiles de Marseille et autres produits).
<u>Tympan</u>	paroi diminuant par le haut l'ouverture d'une baie
<u>Typologie</u>	répétition d'une forme ou d'une composition architecturale caractérisée
U	
<u>U.D.A.P. (STAP en 2015)</u>	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine. Les architectes des Bâtiments de France (A.B.F.) font partie de ce service
V	

<u>Vantail</u>	panneau plein ou vitré, pivotant sur une de ses bords verticaux
<u>Vélum</u>	hauteur d'ensemble d'une unité bâti relativement homogène
Z	
<u>Z.P.P.A.U.P.</u>	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, transformée en AVAP en 2017, pour le SPR de Biarritz.

SCHEMAS ILLUSTRATIFS - LUCARNES

PRINCIPAUX TYPES DE LUCARNES – en rayé les lucarnes inadaptées au patrimoine biarrot.



~~lucarne rampante
ou en chien couché~~



~~lucarne retroussée, ou
demoiselle ; c'est aussi
le vrai chien-assis~~



lucarne à deux pans
dite **Jacobine**, en
bâtière ou à chevalet



lucarne à croupe,
dite **capucine** ou
"à la capucine"



lucarne à demi-croupe,
dite **normande**



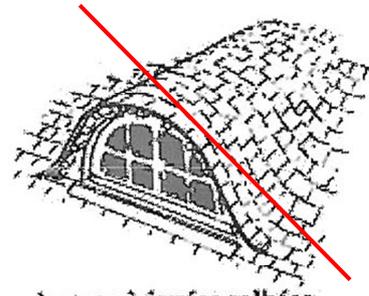
lucarne-pignon,
ici à fronton triangulaire



lucarne pendante, dite
meunière, ou **gerbière**



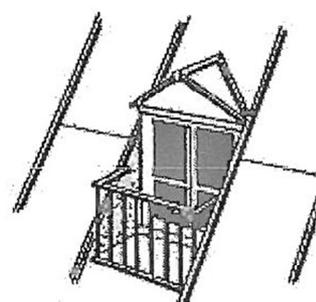
~~lucarne à **guitare**
(V. sa charpente à ce m~~



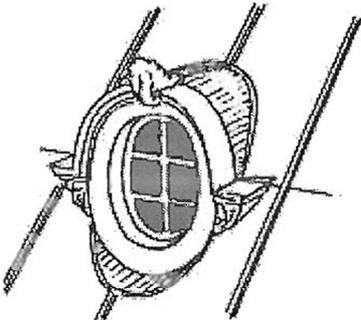
~~lucarne à **jouées galbées**
(couverture ardoise ou chaume)~~



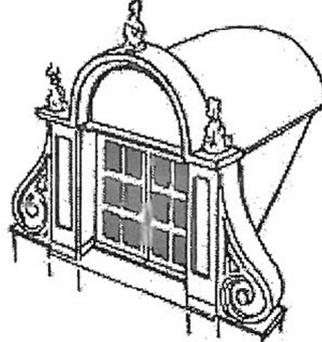
~~lucarne en **trapeze**
ou rampante à **jouées biaises**
(couverture en bardeaux d'asphalte)~~



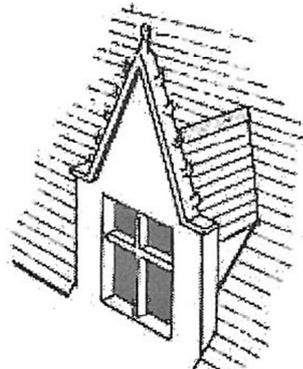
lucarne **rentrante**
ou à **jouées rentrantes**



lucarne dite **oell-de-boeuf**,
à encadrement et habillage
en **zinc façonné**



lucarne-**fronton**
ici à **ailerons** et **toit bombé**



lucarne à **gâble**

Tous les types de lucarnes ne conviennent pas à Biarritz (source inconnue)